

**Le poids lourd français de la vaisselle jetable passe dans le giron d'un spécialiste des redressements. L'entreprise de Villeneuve-d'Ascq avait déposé son bilan en avril 2004 après avoir subi une forte contraction de son marché.**

## La vaisselle jetable Tiffany cédée au holding de reprises Green Recovery

DE NOTRE CORRESPONDANT  
À LILLE.

Le tribunal de commerce de Lille a tranché hier matin en faveur de la reprise de la société EMP (Emballages Mixtes et Plastiques) par le fonds d'investissement Green Recovery. Leader français de la vaisselle jetable, notamment sous la marque Tiffany (30 % de parts de marché), l'entreprise de Villeneuve-d'Ascq a déposé son bilan en avril 2004 après avoir subi une forte contraction de son marché, de quelque 25 % en trois ans. Elle affichait en 2003 un chiffre d'affaires de 39 millions d'euros. Les dirigeants Guillaume et Ber-

trand Fourlégne, qui avaient racheté leurs parts à la famille en 2000, avaient obtenu du tribunal de commerce en octobre dernier une prolongation de six mois de la période d'observation, assortie d'un plan de redressement sévère. Sur les 221 salariés que comptait alors EMP, l'entreprise a supprimé près de 80 postes notamment en arrêtant son activité d'emballages plastiques, présentée comme le principal foyer de pertes.

### Relance de l'activité

Trois candidats s'étaient déclarés, Asiatex, CEE et Green Recovery. C'est cette dernière, bénéficiant d'un avis favorable du

comité d'entreprise, qui a obtenu hier le feu vert du tribunal de commerce. Ce holding spécialisé dans la reprise de firmes en difficulté a notamment acquis début 2003 Reims Aviation, puis il y a un an la société caennaise ACM Arcoa. Le mois dernier, il a en outre obtenu à la barre du tribunal de commerce de Valenciennes la reprise du sous-traitant ferroviaire Delos.

Le fonds, qui reprend cette fois 109 salariés sur 140, espère rapidement relancer l'activité, avec une embauche possible de 15 postes dans les 24 mois. Toutefois, la relance s'opère avec prudence, les nouveaux dirigeants tablent sur un chiffre d'affaires

de seulement 23 millions d'euros dans les douze prochains mois.

Les perspectives de nouveau développement de la société rebaptisée Tiffany Industrie sont posées, en élargissant les référencements en grande distribution en France et en misant sur l'exportation.

« L'entreprise jouit d'une grande notoriété sur ses marchés, d'un savoir-faire et d'une créativité reconnus par ses clients », plaide Bernard Grouchko, dirigeant de Green Recovery. Les repreneurs vont en parallèle injecter 1 million d'euros en deux ans pour moderniser l'outil de production.

OLIVIER DUCUING

LES ECHOS DU 31/08/2005

VILLENEUVE-D'ASCQ

# Le holding Green Recovery reprend Tiffany

► Olivier DUCUING

Après Delos fin juillet, le fonds d'investissement Green Recovery met la main sur le spécialiste de la vaisselle jetable EMP et sa marque Tiffany. L'ancienne direction veut interjeter appel.

**E**xit EMP, bonjour Tiffany Industrie. Derrière le changement de dénomination, c'est un vrai virage que connaît la société Emballages mixtes et plastiques. L'entreprise de Villeneuve-d'Ascq, fleuron de l'industrie métropolitaine depuis une centaine d'années, vient de quitter le giron de la famille Fourlégne dont deux cousins, Guillaume et Bertrand, tenaient les rênes depuis 2000, pour être cédée par le tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing à un holding spécialisé dans le redressement de sociétés. EMP, c'est Tiffany, leader français de la vaisselle jetable décorée, avec près de 30% de parts de marché, mais surtout un savoir-faire et une créativité importants qui lui permettent de lancer deux collections par an. Mais c'était aussi une activité d'emballages plastiques, abandonnée il y a un an, et une production d'emballages en carton.

La société a connu des difficultés croissantes depuis trois ans, face à un marché en régression de l'ordre de 25%, tandis que l'outil de production était vieillissant.

Contrainte au redressement judiciaire en 2004, la société a d'abord fait l'objet d'un plan de redressement drastique : de 231 salariés encore présents début 2004, l'effectif a fondu pour tomber à 140 emplois aujourd'hui. Une coupe claire qui correspond à la suppression de la branche emballages plastiques – principal gisement de pertes – et à des compressions d'emplois administratifs.

**Nouveau développement espéré.** A cette première saignée s'en ajoute aujourd'hui une nouvelle, plus modeste, mais qui évite la liquidation pure et simple. Le tribunal de commerce a en effet choisi de retenir l'offre du fonds d'investissement Green Recovery, spécialisé dans le redressement de sociétés, et qui reprend 109 salariés sur 140. "Nous n'avons aucune volonté de quitter Villeneuve-d'Ascq", affirme Bernard Grouchko, dirigeant de Green Recovery, qui annonce au contraire un plan d'investissement d'un million d'euros sur deux ans pour conforter un outil de production jugé fatigué. "Nous envisageons de développer la



Le site de Villeneuve-d'Ascq.

partie production sur le site. L'entreprise travaille avec beaucoup d'enseignes, mais pas toutes, et peut élargir sa clientèle. Il existe aussi un gisement de développement à l'export", explique-t-il, convaincu de l'avenir de la vaisselle jetable décorée, qui remplace de plus en plus la vaisselle traditionnelle lors des grandes occasions familiales ou festives.

Le comité d'entreprise a d'ailleurs soutenu ce plan au détriment de deux autres propositions émanant pour l'une d'Asiatex et pour l'autre de la société CEE. "Ce qui importe, c'était de sauver le maximum d'emplois. Et Green Recovery veut relancer l'embauche, soit une quinzaine de postes dans les 24 mois", explique un représentant de l'intersyndicale, satisfait d'avoir évité la liquidation judiciaire après de grosses turbulences sociales dans la société.

Green Recovery, spécialisée dans la reprise d'entreprises industrielles en difficulté, s'est illustrée ces dernières semaines dans la région en reprenant, également à la barre du tribunal, le sous-traitant ferroviaire Delos. Pour autant, le passage de témoin n'est pas encore totalement achevé : l'ancienne direction a immédiatement décidé d'interjeter appel du jugement, mettant en avant que les conditions d'un plan de continuation étaient réunies, puisqu'un montant de trois millions d'euros aurait été financé, tandis que la solution Fourlégne permettait de préserver la totalité de l'emploi. En outre, la famille, toujours propriétaire du site à travers la société FEP Investissements, aurait aussi décidé un appel du jugement en ce qui concerne la reprise du bail. Réponse dans les prochains jours ou semaines. ■